c'est un père de famille dont la femme est aveugle depuis quelque temps, et qui laisse quatre enfants en bas-âge.

Le second n'a reçu que des contusions légères.

TIRAGE AU SORT DE LA CLASSE 1883. — *L'Officiel* publie le décret suivant :

« Art. 1er. — L'examen des tableaux de recensement de la classe de 1883 et le tirage au sort prescrit par l'article 13 de la loi du 27 juillet 1872 commenceront le 23 janvier 1884.

» Art. 2. — Immédiatement après le tirage de chaque canton, le sous-préfet enverra au préfet du département une expédition authentique de la liste du tirage, ainsi que du procès-verbal qui aura été dressé en exécution de l'article 15 de la loi.

» Art. 3. — Au moyen des documents mentionnés dans l'article précédent, le préfet formera un état indiquant, par canton, le nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage.

Cet état devra être adressé au ministre de la guerre dès que le tirage au sort aura été terminé, et le 18 février au plus tard.

» Art. 4. — Un décret déterminera ultérieurement l'époque des autres opérations de la classe.

» Art. 5 — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

CRUE DE LA LYS. — Les nouvelles qui arrivent de la vallée au sujet des inondations ne sont guère rassurantes. Par suite des pluies diluviennes de ces jours derniers, la Lys a débordé sur tous les points et plusieurs prairies sont sous l'eau. La navigation à Courtrai est interrompue pour un temps indéterminé et la rivière monte toujours.

WERVICQ. — Un incendie vient de détruire la ferme occupée au hameau du Robinet par Ch. Lebrun. — La perte est de 12,250 fr. et l'assurance de 10,000 fr.

CAPPELLE. — Une maison d'habitation appartenant à M. Ravinet et sise à Cappelle, a été détruite par un incendie. On attribue ce sinistre à la malveillance.

ARMBOUTS-CAPPEL. — Le feu a pris dans la briqueterie Chevalier et a détruit le matériel qui se trouvait dans un hangar. Les pertes sont estimées à 8,000 fr. On ignore les causes de l'incendie.

WAZIERS. — Nous avons annoncé dernièrement qu'un incendie avait éclaté dans cette commune.

L'auteur volontaire de cet incendie a été arrêté le lendemain à Escaudain. Il se nomme Charles Legrand et est âgé de 51 ans. Il montre d'ailleurs le plus grand cynisme et raconte qu'ayant quitté le fabrique de Berguette le 19, il est arrivé le 20 novembre à Douai, après avoir en vain cherché à se faire arrêter.

Ce jour-là, il est parti de Douai avec l'intention de se rendre à Lille. Il s'est couché près des meules de fourrages où il est resté jusqu'à onze heures. C'est à ce moment qu'il a mis le feu fort tranquillement à une meule et n'a quitté le terrain que quand il a vu que la destruction des deux meules était certaine. Il s'est alors dirigé sur Douai.

PAS-DE-CALAIS

WAVRANS. — Il vient de se faire, dans cette commune, un mariage présentant des particularités bien rares à notre époque.

Une famille, comptant actuellement quatre générations, se trouvait réunie, mercredi dernier, au cabaret de Mlle Cotrelle, débitante à Assinghem-Wavrans, et là on put entendre une bonne octogénaire dire ces mots : « Ma fille va dire à ta fille que sa fille va chanter ». Peu après chantaient en effet, fissionnée, aïeules, mère et fillsa.

Le soir on voyait danser, non seulement les quatre aïeals de nos jeunes époux mais le bisaïeul et les deux grands-pères portant dans leurs bras chacun un de leurs arrière petits-fils.

CALAIS. — *Un navire abandonné par son équipage.* — Un bateau pilote monté par les pilotes Delahaey et Lasquelec est entré dans le port de Calais, vers midi, avec un trois mâts remorqué par l'*Hercule*, auquel il avait été signalé par le sémaphore. Ce navire était la barque norwégienne *Cora* de Stavanger jaugeant 356 tonneaux, capitaine Paulsen, allant de Shields à Le Moale, qui avait été abordée pendant la traversée et abandonnée par son équipage ; elle était néanmoins montée par deux matelots anglais qui en avaient pris possession le lendemain 9 heures du matin, à environ 27 milles au large de Yarmouth. Les pilotes l'avaient observé pendant toute la nuit et ce n'est que lundi matin, vers 8 heures qu'ils sont montés à bord pour empêcher le navire de se briser sur « le Cauet », brisants qui se trouvent en mer à l'extrémité du cap Blanc Nez.

BOULOGNE-SUR-MER. — Les deux remorqueurs de notre ville aidés d'un autre venu d'Angleterre, ont enfin réussi à opérer le renflouement du *Fulmen* et à le rentrer dans le port.

Il paraît ne pas avoir trop d'avaries.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 3 DÉCEMBRE. — Louis Devienne, rue du Tilleul, maisons Thiers. — Gabrielle Turpyn, rue du Pile, maisons Pierre Desprez, 22. — Marguerite Monguespé, rue Saint Etienne, 26. — Philémène Moermen, place de l'Abattoir, estaminet Desshamps, 34. — Arrore Lortblois, rue de Lannoy, cour Beyaert, 19. — Jean Huys, rue de Naples, cour Marcq, 2. — Céline Secret, rue d'Alma, 296. — Gustave Demortier, rue Heilmann. — Eloi Horent, rue de la Barbe d'or, impasse de la Barbe d'or, 20. — Paul Debraille, rue Descartes, maisons Jean-Baptiste Jonson. — Jean Momont, rue de Ma Campagne, 56. — César Debleuwe, rue Ste Elisabeth, 3.

Du 4 décembre. — François Dubois, rue Bernard, 58. — Achille Hazebrouck, rue du Collège, 146. — Arthur Decottignies, rue Archimède, cour Jean Wille, 8 — Charles Schoonooghe, rue des Vélocipèdes, cour Delfves, 4.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 3 DÉCEMBRE. — Gaston François, 8 mois, rue de l'Industrie, 30. — Jeanne Dervaux, 1 mois, rue de Tourcoing, 121. — Eugène Balsar, 83 ans, cabaretier, rue de l'Hermitage, à la Nouvelle Eglise. — Marguerite Lefebvre, 7 mois, rue Pierre de Roubaix, estaminet des 4 Chênes. — Jules Vivier, 31 ans, sans profession, rue Watt, 32. — Zulma Defresnes, 24 ans, bobineuse, Hôtel-Bleu.

Du 4 décembre. — Hector Demaidre, 8 mois, rue des Longues Haies, cour Flamencourt, 12. — Charles Guilluy, 36 ans, menuisier, rue de Mouveaux, 92. — Charles Libyn, 9 mois, rue du Gres-Saule, 10. — Léon Seronille, 11 jours, rue Colbert, 16. — Désirée Dericque, 59 ans, ménagère, rue de l'Hommelet, 186.

MARIAGES du 3 décembre. — Théophile Vandekerkhove, tonnelier et Apolline Delanghe, journalière. — Félix Decoopman, domestique et Juliette Dujardin, soigneuse.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille LELONG-DELYSSE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Georges Joseph LELONG, décédé à Roubaix, le 4 décembre 1883, à l'âge de 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange, qui auront lieu le jeudi 6 courant, à 2 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, estaminet de la Ville de Lille, rue de l'Alma, 10.

Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

BELGIQUE

LES INONDATIONS

A Tournai. — L'Escaut recommence à monter d'une manière inquiétante.

A Courtrai. — La crue de la Lys inquiète vivement les habitants.

A Malines. — On écrit de cette ville :

« Les nouvelles qui nous arrivent des villages de notre arrondissement au sujet des inondations ne sont guère rassurantes. Près de Hofstade les pluies persistantes de ces derniers jours ont fait déborder le Baarbeek. Au hameau de Pennepoel-Galgenberg, à quelque distance de la poudrière, une rupture s'est produite dans la digue du Vrouwvliet. Tout fait malheureusement supposer que le fléau qui nous a si rudement éprouvés l'an dernier va de nouveau s'abattre sur nos populations rurales. »

TOURNAI. — Le *Courrier de l'Escaut* annonce que le digue ecclésiastique dont le nom a été mêlé d'une façon absolument injustifiable à un procès plaidé en Cour d'assises, alors qu'il y avait à son égard une ordonnance de non-lieu, intente un procès à ses calomniateurs. Evidemment, il s'agit d'abord de la misérable créature dont les dénonciations mensongères et contradictoires ont été démenties par l'enquête judiciaire elle-même. Peut-être le procès permettra-t-il de découvrir à quelles instigations elle a obéi, pour ourdir cet infâme complot. Le tour de ceux qui ont reproduit ces accusations en public viendra ensuite.

Quelques rumeurs inquiétantes circulaient la semaine dernière en ville.

On disait que, surexcitées par quelques personnages sans aveu, des militaires de la garnison voulaient protester, à leur manière, contre la fermeture des *crins crins*.

Des mesures d'ordre avaient été prises en vue de cette éventualité. Mais, disons le à l'honneur de la garnison pas un seul fait ne s'est produit dimanche en ville, qui pût justifier ces légitimes précautions ; ceux qui ont voulu semer l'irritation parmi ces braves soldats, en sont pour leur temps et leurs peines.

OSTENDE. — On a retiré dimanche matin des eaux du quai à Ostende, le cadavre du pêcheur français, Joseph Rousselot, qui s'était noyé la nuit d'avant en voulant se rendre à bord de son bateau.

GILLY. — *Le coup de grisou de la Duchère* — Les travaux de sauvetage ont été continués. On est occupé à rétablir la ventilation dans la région où doivent être les deux malheureux qu'on recherche. Tout espoir est perdu cependant de les retrouver en vie. Si cette triste prévision se réalise, le nombre des morts sera donc de trois. Le cadavre du nommé Vandeutsghem a été dégagé vers 8 h. 1/2 du soir. Nous recevons à l'instant des nouvelles des blessés : Merquet et Decock ont été transportés à l'hôpital Saint Joseph à Gilly ; tous deux vont bien et on a l'espoir de les sauver ; Decocq a même pu être transporté chez lui. Ajoutons qu'il n'y a pas d'incendie dans la mine.

SOIGNIES. — *La disparition de M. Deschamps.* — Par ordre de M. Willemaers, procureur du roi, tous les gardes chasses et gardes forestiers de la forêt de Soignies ont fait une battue générale et fouillé tous les taillis pour retrouver le cadavre de M. Deschamps.

Le parquet vient d'ordonner le recensement de toutes les maisons inhabitées de l'agglomération bruxelloise. Ces immeubles seront visités des caves aux greniers, dans le but de constater si le cadavre de M. Deschamps ne s'y trouve pas.

Des fouilles dans la Sambre, depuis Erquelinnes jusqu'à la frontière de la province de Namur, dans les puits abandonnés ont été ordonnées par le parquet de Charleroi. Ces fouilles ont fait découvrir le cadavre du nommé Joseph Draye, bouilleur, retiré des eaux de la Sambre, à l'écluse n° 12, à Moutigny-sur-Sambre. Draye était disparu de son domicile depuis le 23. On suppose que, se rendant à son travail, il sera tombé accidentellement à l'eau. Il laisse une veuve et quatre enfants en bas âge.

Le bruit courait à Charleroy que M. Deschamps avait été retrouvé à New-York, très étonné du bruit fait autour de son nom. Il était parti pour une affaire importante et urgente, sans prévenir sa famille, pour ne pas être retardé ni empêché. Malheureusement, cette nouvelle n'est pas confirmée.

— *Une colonie flamande en Allemagne.* — On lit dans la *Gazette van Brugge* :

« Une colonie de Flamands est établie en Allemagne, aux bords de l'Elbe, depuis l'an 1300. Ces gens parlent l'ancien flemand et seraient fort bien compris par les Flamands de nos jours. Leurs coutumes sont également flamandes. Jusqu'en ce dernier temps, le fils aîné héritait seul des biens immeubles de ses parents, tout comme cela se passait en Flandre au commencement du XIVe siècle. Ils ont pu conserver ces coutumes, parce qu'ils se mariaient entre eux, et ne voulaient pas contracter d'union avec les Allemands !

FAITS DIVERS

ATTENTAT CONTRE M. DE LESSEPS. — *Nouveaux renseignements.* — Alors que nous l'annoncions hier, l'enquête est menée très activement pour découvrir l'auteur de la tentative criminelle faite contre MM. Ferdinand de Lesseps et Le Couvreux.

On croit que le coupable est un individu originaire de la Belgique, qui a tenté plusieurs fois d'obtenir de l'argent de la Compagnie de Suez par des moyens peu avouables. Il aurait, dit on les facultés mentales troublées. On suppose qu'il se trouve à Nice en ce moment. Le parquet de cette ville immédiatement prévenu par le télégraphe des faits que nous venons de raconter, a dû commencer une enquête.

La boîte qui a été remise à M. de Lesseps avec son courrier était en carton doré, de forme oblongue, avec une adresse ainsi libellée :

A monsieur Ferdinand de Lesseps
7, rue Florentin

INTIME — URGENT
EN MAINS

Remettre à domicile

Le prospectus qui se trouve à l'intérieur de la boîte donnera l'explication du contenu

Sur une des quatre faces et à chaque extrémité, deux cachets en cire rouge aux initiales E. L.

M. de Lesseps, à qui les précautions prises par l'expéditeur pour que la boîte lui fût remise causaient un peu de surprise, allait cependant l'ouvrir, quand Mme de Lesseps intervint. A son tour elle l'examina. — C'est peut-être un piège, lui dit-elle. Si vous m'en croyez, vous n'ouvrirez pas cette boîte. Et, s'en emparant, elle la déposa sur un meuble.

Quelques instants après arriva M. Le Couvreux père, ancien entrepreneur du canal de Suez, actuellement entrepreneur du canal de Panama. Il était fort ému. Il venait informer M. de Lesseps que le facteur lui avait remis une boîte portant le timbre de Nice. Il l'avait ouverte et s'était aperçu qu'elle contenait de la poudre avec des amorces disposées de façon à l'enflammer. Par bonheur, l'amorce n'avait pas éclaté et le but que se proposait l'expéditeur n'avait pas été atteint.

Il montra sa boîte ouverte à M. de Lesseps ; elle était exactement semblable à celle que le dernier venait de recevoir et portait une adresse aussi soigneusement libellée : le nom avec l'indication du domicile sur une face et les autres indications sur les trois autres faces. M. de Lesseps et M. Le Couvreux résolurent d'en prévenir la préfecture de police. Ils se disposaient à s'y rendre, quand ils apprirent que M. Le Couvreux fils avait reçu aussi une boîte semblable aux deux autres, au siège de la Compagnie du canal de Suez, 9, rue Charras.

M. Le Couvreux fils prit les trois boîtes et se rendit à la préfecture de police pour déposer une plainte. Immédiatement les boîtes furent remises au laboratoire municipal de chimie, afin que le contenu en fût vérifié. L'une d'elles, complétement intacte, fut ouverte à l'aide d'un rasoir ; un des chimistes put enlever la partie supérieure du couvercle et trouva dessous un bouchon fixé par un petit clou dans les parois de la boîte. De chaque côté du bouchon se trouvaient, fortement collées, les extrémités de deux amorces semblables à celles employées en confiserie dans les bonbons à devinettes. Le fond, enlevé par le même procédé, mit à découvert un second bouchon fixé de la même manière et auquel adhérait l'autre extrémité des deux amorces.

On détacha celles-ci avec précaution, on ouvrit la boîte et on y trouva, entre deux tampons placés sous les bouchons, quatre grammes de poudre de chasse.

La description que nous venons de donner suffit à mettre en évidence les projets de l'expéditeur. En ouvrant la boîte, les amorces devaient éclater absolument comme les pétards de boubons et enflammer la poudre. La charge n'était pas suffisante pour tuer quelqu'un, mais elle pouvait le brûler ou le blesser. Il n'y avait pas trace de dynamite.

Le chef du laboratoire municipal a adressé hier matin au préfet de police un rapport sur la vérification à laquelle il a procédé.

Si la boîte ouverte par M. Le Couvreux n'a pas fait explosion cela tient à ce que l'amorce à boubons s'est heureusement rompue à côté de l'endroit où est déposée le peu de fulminate qu'elle contient.

LA RÉSISTANCE. — On lit dans le *Franc-Bourguignon* :

« Au commencement d'octobre, M. Eugène Méray, peintre à Nuits, fut averti que, suivant les instructions de M. l'inspecteur d'académie de Dijon, sa fille, âgée de moins de treize ans, devait passer l'examen exigé par l'article 16 de la loi du 28 mars 1882 puisque cette enfant recevait l'instruction dans sa famille.

» M. Méray, avant d'obtempérer à cet ordre consulta M. le ministre de l'instruction publique. Voici copie de la lettre qui lui fut adressée :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'instruction publique
« Paris, le 14 novembre 1883

» Monsieur,

» En réponse à la lettre que vous m'avez adressée, j'ai l'honneur de vous informer que des instructions ont été adressées par moi à l'inspection académique de la Côte-d'Or pour que l'examen auquel sont astreints, d'après l'article 16 de la loi du 28 mars 1882, les enfants âgés de huit ans, ne soit exigé qu'à partir d'octobre 1884.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée

» Le président du conseil, ministre de l'instruction publique et des beaux arts,

» Pour le ministre :

» Le sous-secrétaire d'Etat,

A Monsieur Eugène Méray, peintre, à Nuits-sous-Beaune.

(Côte-d'Or)

» Voilà une décision qui a dû faire réfléchir M. l'inspecteur d'académie de Dijon. S'il n'a pas de l'avancement ainsi que MM. les inspecteurs primaires de la Côte-d'Or, ce ne sera pas faute de zèle.

» Et l'on voudrait qu'on acceptât de bon cœur les ordres de tels fonctionnaires : ils ne savent pas comprendre les lois qu'ils doivent faire exécuter ? En d'autre temps, notre inspecteur d'académie aurait été révoqué, et à bon droit. On ne peut être plus ignorant ou moins malin !»

— Le crime horrible dont a été victime le malheureux Père, garçon de recette au Crédit Lyonnais de Marseilles, dont nous avons déjà parlé, continue à être le thème de toutes les conversations.

Le substitut et le chef de la sûreté sont partis cette nuit pour Aubagne, où ils ont eu une entrevue avec le maire et le brigadier de gendarmerie ; puis ils se sont rendus au domicile de M. Bielu, dont l'un des assassins avait pris le nom pour louer l'appartement de la rue Paradis. Cet honorable fabricant de poteries a été, on le devine, très surpris de semblable visite faite, non que des doutes existassent sur son innocence, mais pour lui demander des renseignements au sujet de l'individu désigné comme le coupable présumé par la dame Daliéou. M. Biain (Simon et non Henri) a répondu qu'aucune personne de sa connaissance ne ressemblait au portrait qu'on venait de lui tracer. Cette déclaration recueillie, les magistrats sont repartis pour Marseille.

L'enquête très sérieusement menée, et à laquelle participe avec énergie le chef du parquet promet d'aboutir rapidement.

Les magistrats instructeurs ont la ferme conviction de suivre la bonne voie et d'arriver sous peu, peut être plus tôt qu'on ne le supposerait, à la découverte des auteurs de ce lâche attentat, et, si nous disons des auteurs, c'est que le parquet est plus que jamais convaincu que les assassins étaient au moins deux, sinon trois.

BÔNE. — Un enfant, âgé de trois ans seulement, éprouvait une violente jalousie à l'encontre de son frère, âgé de vingt mois, à cause des prévenances, des gâteries dont ce dernier était l'objet de la part de leur mère.

Le précoce assassin, profitant de l'absence de ses parents, prit un couteau et en porta plusieurs coups à la petite victime, qui se débattit fort peu ; puis Pietro — c'est le nom de l'aîné — alla cacher l'instrument du crime derrière une malle.

Interrogé, Pietro répondit comme Caïn, qu'il n'était pas chargé de veiller sur son frère, que celui-ci était tombé dans l'escalier ; enfin, troublé et vaincu par les questions pressantes de son père, qui évidemment n'ajoutait pas foi à cette fable, le fratricide de trois ans entra dans la voie des aveux et retraça d'une façon saisissante la scène horrible qui venait de se dérouler.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LA SEINE

L'AFFAIRE DE PORT-BRETON

Les deux derniers témoins dans cette affaire ont été entendus mardi par la 8e chambre correctionnelle.

C'est d'abord M. Famiu, 1er lieutenant du *Chandernagor*, qui dépose que le navire était aménagé dans d'excellentes conditions ; il y avait pour dix huit mois de vivres de première qualité. Ses rapports avec M. de Rays ont duré trois ou quatre mois ; il le considère comme un très honnête homme.

M. le comte de Quélen, propriétaire, déclare ensuite avoir connu M. de Rays en 1840 et il a conservé des relations avec lui pendant quatre ans ; il sait que le prévenu s'occupait beaucoup de géographie et montrait un grand goût pour les expéditions maritimes.

M. le substitut Falcimaigne prend alors la parole.

La question de ce procès, dit l'organe du ministère public, est de savoir si M. de Rays est un apôtre calomnié ou un imposteur audacieux.

Après avoir rappelé en quelques mots que les leniens de la procédure étaient impitoyables à M. de Raye, M. le substitut annonce qu'il a l'intention de démontrer : 1° que l'entreprise de la colonisation a été fausse et chimérique ; 2° que le prévenu s'est fait remettre des sommes d'argent, et 3° qu'il a obtenu la remise de ces fonds en employant une série de manœuvres frauduleuses.

Avant d'aborder l'histoire de la colonisation de Port-Breton, l'organe du ministère public déclare qu'il a quelques mots à dire sur la personnalité du prévenu. Il reconnaît que la famille de M. de Raye est très ancienne et honorable, mais il lui conteste son titre de marquis. Les renseignements fournis sur le prévenu, alors qu'il habitait son château de Bretagne, sont bons et il est malheureux que son esprit d'aventure l'ait poussé à sortir de la maison paternelle.

On peut indiquer également un motif de son entreprise, c'est le désir qu'il a manifesté de reconstituer sa fortune. Tout démontre en effet que sa situation était obérée lorsqu'il a lancé son affaire ; un témoin a déclaré qu'il avait emprunté 500 francs pour payer les annonces.

M. le substitut fait ensuite l'histoire de l'entreprise de la colonie de Port-Breton.

C'est au 1877 qu'ont paru dans deux journaux de Paris des annonces relatives à la colonisation.

Pendant le réquisitoire de l'avocat de la République, M. de Raye n'a pas élevé la voix une seule fois, mais à chaque instant il fait des gestes quelquefois d'approbation mais le plus souvent de dénégation et de protestation.

L'audience est levée à cinq heures et renvoyée à aujourd'hui pour la continuation du réquisitoire de M. Falcimaigne.

Une famille content. — Un instituteur retraité de la Capelle-Marival (Lot), nous écrit ces lignes :

« Je suis guéri par les Pilules Suisses d'un rhumatisme que j'avais depuis une trentaine d'années au bras gauche et qui me prenait périodiquement chaque année. Cette année il a manqué à l'appel ; ce n'est pas un mal, au contraire, et j'espère bien qu'il ne reviendra plus. Mon épouse, âgée d'environ soixante ans, était atteinte, depuis l'âge de vingt-cinq ans, d'une grande constipation. Nul remède ne put la guérir ; il est vrai qu'en prenant certaines purges, elle était un peu soulagée, mais la constipation revenait de plus belle ; après avoir fait usage de vos Pilules Suisses, elle se porte aujourd'hui très bien et on ne lui donnerait pas l'âge qu'elle a. Je ne puis que vous remercier et remercier Dieu de vous avoir inspiré pour la préparation de ces précieuses pilules. » 20514

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches de nos correspondants particulier et PAR FIL SPÉCIAL.

Nouvelles de Chine

Londres, 4 déc. 11 h. 37.

L'amiral Wills, commandant les forces navales anglaises des mers de Chine, a donné ordre aux bâtiments de son escadre de rallier Hong Kong, où lui même se rend avec quatre navires.

Il est désigné pour prendre le commandement de toutes les forces navales de l'Europe, moins celles de la France, en cas de complications menaçantes pour les résidents étrangers habitant les ports chinois.

La Chine continue à concentrer des troupes à Canton.

Les armements à Toulon

Toulon, 4 novembre.

Les armements sont menés ici avec énergie ; l'arsenal de la marine est en pleine activité et travaille nuit et jour.

Aujourd'hui l'autorité militaire a reçu l'ordre d'expédier sans retard en Algérie, pour embarquer des troupes destinées au Tonkin, les trois grands transports actuellement sur rade : le *Vinh Long*, l'*Annamite* et l'*Européen*.

Mes renseignements, puisés aux meilleures sources, me permettent d'affirmer que le nouveau corps expédié ne comptera pas moins de DOUZE MILLE hommes, qui vont partir pour le Tonkin à la demande expresse de l'amiral Courbet.

Notification de M. Jules Ferry

Londres, 4 décembre, 9 heures.

M. Waddington s'est rendu hier au Foreign Office. Il a informé officiellement lord Granville qu'il était chargé par M. Jules Ferry de notifier au cabinet anglais qu'il est absolument nécessaire, à moins d'abandonner toute politique en Extrême Orient et de compromettre l'avenir de la colonie de Cochinchine, que les troupes françaises s'emparent de Son-Taï et de Bac Ninh, même si une guerre avec la Chine devait en résulter. Toutefois, la paix pourrait ne pas être compromise plus longtemps, et le gouvernement de Pékin voulait faire évacuer ces places par ses soldats qui n'ont aucun droit d'y séjourner, les préparatifs longuement menés de l'amiral Courbet leur donnant à cet égard toutes facilités pour se retirer.

M. Waddington a déclaré en outre que la France ne peut, dès aujourd'hui, prendre l'engagement de proposer un armistice dès que les places de Son-Taï et de Bac Ninh seront tombées aux mains de l'amiral Courbet. L'armistice dépendra de la tournure qu'auront prise les négociations, et des forces que la Chine aura dans les provinces du nord du Tonkin.

Les Bourbons à l'Elysée

Du *Gaulois* :

On prétend que M. le maréchal Serrano, ambassadeur d'Espagne, doit demander aujourd'hui au gouvernement de M. Grévy de courtoises explications sur la licence avec laquelle est traité, sur la scène d'un théâtre de Paris, le nom de Bourbon, que porte seul, parmi les souverains de l'Europe, le roi Alphonse XII.

M. l'ambassadeur ferait observer que cette exhibition injurieuse pourrait être de nature à entretenir des mésintelligences entre l'Espagne et la France, et demanderait au gouvernement de M. Grévy s'il ne ferait pas protéger le nom de Bourbon, qui, d'ailleurs, a jeté quelque gloire sur la France, au même titre que celui d'un simple citoyen.

On se rappelle, en effet, que, le nom de Duverdy se trouvant mis en scène dans le *Pot Bouille* de M. Emile Zola, comme le nom de Bourbon dans les *Rois en exil* de M. Alphonse Daudet. M. Duverdy, directeur de la *Gazette des Tribunaux*, en obtint la suppression par voie judiciaire.

L'armée du Soudan

Londres, 4 décembre, 3 h. 45.

L'armée égyptienne commandée par le général Hicks n'a pas été détruite entièrement. Un lieutenant a été tué. Une partie des troupes a fait cause commune avec les derviches du Mahdi ; l'autre partie de l'armée serait campée entre Takeli et Rahad, battant en retraite vers la direction de Stailen Bey, qui commande au Darfour un petit corps égyptien.

Des lettres reçues de Kordofan, par Fashoda, confirme cette nouvelle, qui n'apprend rien sur le sort des officiers anglais. On croit toutefois que tous n'ont pas été faits prisonniers. Le Khédive a reçu une dépêche d'un officier anglais blessé qui se trouve à Berkelei Tor, avec les troupes échappées au désastre, qui se replient vers le sud dans l'espoir de gagner le fleuve Blanc.

Une collision en mer

New York, 4 Décembre

Le steamer Alaska a eu une collision, près de Firelsland, avec un bateau pilote.

Le bateau pilote a sombré. On craint que les dix personnes qui étaient à bord aient péri.

Evénements d'Espagne

Barcelone, 4 décembre, 5 h. 10.

L'échauffourée militaire annoncée comme devant éclater à bref délai n'a pu se produire, par suite de l'arrestation des neuf officiers les plus compromis. Ils ont déclaré appartenir au parti républicain.

On craint beaucoup que le coup manqué à Barcelone n'éclate sur un autre point. Les partisans de M. Ruiz Zorrilla comptent, dit-on, sur dix huit généraux et vingt deux régiments régulièrement répartis dans sept garnisons.

Barcelone est actuellement travaillé par un parti républicain très puissant, qui a su unir dans une même idée des hommes de convictions bien différentes, depuis M. Castelar jusqu'à Pi y Margall, en passant par M. Salmeron.

Les troupes sont consignées, bien qu'on ne craigne ici aucun mouvement révolutionnaire.

Le prochain consistoire

Rome, 4 décembre.

Il est probable que Léon XIII, vers la fin du mois, tiendra un consistoire dans lequel seront préconisés les évêques récemment nommés en France, en Espagne, en Italie, etc., notamment les évêques nommés aux sièges de Malines et de Cadix.

On ne sait pas encore si le pape prononcera une allocution.

A Madagascar

Londres, 5 décembre

Une dépêche datée de l'Ile Maurice, 22 novembre, dit que suivant des avis reçus de Madagascar, les Français auraient bombardé Mohambo et Ténériffe, sur la côte Nord est de l'île, que d'un autre côté deux fregates françaises auraient été envoyées pour bombarder Fort Dauphin et deux autres points de la côte sud.

Le voyage du prince impérial d'Allemagne

Madrid, 4 décembre

Le prince impérial d'Allemagne partira vendredi pour l'Andalousie, d'où il se rendra à Valence et à Barcelone.

Tremblements de terre à Smyrne

Constantinople, 4 décembre.

On a observé à Smyrne, dimanche dernier, deux légères secousses de tremblement de terre ; hier lundi une autre secousse très forte accompagnée de bruits souterrains.

On ne signale aucun dégât.

DERNIÈRE HEURE

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

De nos correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL.)

Le « Livre Jaune »

Paris, 5 décembre.

On a distribué aujourd'hui, à la Chambre, le « Livre Jaune ». Il forme deux volumes. Le premier comprend le traité politique conclu entre la France et l'Annam, le 15 mars 1874, les correspondances échangées entre les différents gouverneurs de la Cochinchine et les ministres de la marine et des affaires étrangères qui se sont successivement succédé.

Le second volume va du 19 décembre 1882 jusqu'au 30 novembre 1883.

Les premiers documents sont des dépêches de M. Bourée annonçant l'envoi des bases de son traité. Le lendemain M. Duclerc répondait que ces bases étaient acceptables.

Ce volume dit que la mission de M. Kergaradec avait pour but d'obtenir l'occupation du Tonkin sans résistance de la part des mandarins chinois.

D'après M. Reyaart, consul de France à Hué, le roi d'Annam était disposé à accepter le protectorat. Mais il est certain que c'est le Gouvernement français qui entend l'imposer.

Vient ensuite une lettre Bourée constatant que MM. Duclerc et Fallières ont encouragé les démarches. Plus tard, M. Bourée a télégraphié que 2,000 hommes de troupes d'élite chinoises s'étaient embarqués à Tieng-Tseng pour une destination inconnue ; il a télégraphié également que Li-Hun-Pohang avait reçu l'ordre de prendre la direction des opérations militaires dans l'Annam et qu'il disposait de 150 000 hommes.

M. Bourée ajoutait : « On se tromperait gravement si on jugeait la Chine suivant les souvenirs d'autrefois »

Le « Livre Jaune » se termine par un échange de lettres entre le marquis de Tseng et M. Ferry.

Comice agricole

Lille, 5 décembre

Aujourd'hui, à 11 heures, le Comice agricole a tenu une séance pour le renouvellement de son bureau. Le nombre des votants était de 78. M. Beaucarne-Leroux a été élu président par 77 voix, M. Heilin a été élu premier vice président et M. Vallez-Rogar deuxième vice-président par 77 voix ; les autres membres du bureau ont été acclamés. M. Schmitt, secrétaire-adjoint a réuni l'unanimité des suffrages exprimés.

Le ministre de l'Instruction publique

Paris, 5 décembre.

M. de Fallières, ministre de l'Instruction publique, est parti, ce matin, à Nérac, voir sa mère malade.

L'Union démocratique

Paris, 5 décembre.

L'Union démocratique a décidé qu'elle appuierait l'ajournement à lundi de la discussion des crédits du Tonkin, si la demande est faite aujourd'hui.

En ce qui concerne la date des élections municipales le groupe s'est montré unanimement favorable à ce que les élections se fassent en mars ou en avril après la discussion de la loi municipale.

BULLETIN DU COMMERCE

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cie, du Havre représentée à Roubaix, par M. Bulteau-Grimonprez :

Havre, 4 décembre

Ventes 2,000 b. Marché inchangé

Liverpool, 4 décembre

Ventes 8,000 b. Marché calme.

New-York, 4 décembre

Middling Upland, 10 9/16.

Recettes aux ports Unis 50 000 b.

Cotes en cents du Middling, classe américaine, à New-Orléans 10 3/16, Savannah 10 e/s.

Télégrammes de MM. Van der Velde et Reinemund, communiqués par Jules Cauët :

Le Havre, 5 décembre 1883.

Cours de clôture de New-York du 4 décembre.

Cotons

déc.	janv.	fév.	mars.	avril	mai	juin	juill.
0 50	10 57	10.73	10.88	11.02	11.15	11.27	11.39
août.	sept.						
11.49	11.17						

Ventes du jour : 84,000 balles. — Marché facile.

Recettes du jour : 47,000 balles contre 41,000 1882 et 32,000 en 1881.

Total de la semaine : 137,000 balles contre 124,000 en 1883 et 119,000 en 1881.

Saindoux

déc.	jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.
8.70	8.80	8.90	9.00	9.10	9.20	9.30	9.40

Maïs

oct.	nov.	déc.	jan.	fév.	mars	avril	mai
		63 1/4	64 1/4	64 3/4			65 1/4

Cafés

oct.	nov.	déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin
		10.30	10.30	10.30	10.30	10.30	10.35	10.40

juil. 10.40

Froment

janv.	fév.	mars	avril	mai	juin
112	114 3/4	116 3/4	118 1/2	119 3/4	119 3/4

Roubaix, 5 décembre 1883.

Mouvement comparatif de la Condition publique de Roubaix :

Mouvement du mois de novembre 1883.

18959	colis de laine peignés	k.	1,502,035
»	» d'écouailles et de blousses		
1222	» de laine filée		190,355
30	» de soie		3174
2075	» de coton		222,306
17286	colis pesant ensemble	k.	1,857,870

Mouvement du mois de novembre 1882.

11,758	colis de laine peignée	k.	1,266,159
150	» d'écouailles et de blousses		16,216
1,929	» de laine filée		208,651
35	» de soie		2,209
1,850	» de coton		197,971
15,722	colis pesant ensemble	k.	1,689,516

Mouvement du mois de novembre 1883.

13,112	colis de laine peignée	k.	1,411,591
495	» d'écouailles et de blousses		46,851
2,226	» de laine filée		238,939
56	» de soie		2 040
1,659	» de coton		177,645
17,478	colis pesant ensemble	k.	1,878,066

Décrassage. 82 1/2 opérations
Tirage . . 1035 id.

Le Directeur A. MUSIN.

COTONS

Manchester, 3 décembre.

Tissus et filés : Le calme du marché cotonnier à Liverpool n'exerce pas beaucoup d'influence sur le marché des affaires ici. La demande est modérée pour les filés notamment ceux convenables pour la consommation. Les tissus sont calmes et seulement avec quelques petites affaires en tissus mélangés.

PARIS, 5 déc. — *Huiles de colza :* courant 77 25 janvier 78 .., 4 premiers 78 .., 4 de mai .... — *Huiles de lin :* courant 57 50, janvier 58 .., 4 premiers 58 25, 4 de mai .... — *Spiritueux :* courant 45 75, janvier 46 50, 4 premiers 47 75, 4 de mai 49 50. — *Sucres bruts :* 88 degrés disponibles 48 25 à 48 50. — *Sucres blancs, n° 3 :* courant 56 .., janvier 56 50, 4 premiers 57 25, 4 de mars 58 10. — *Sucres raffinés :* 102 .. à 103 .. — *Farines 9 marques :* courant 54